

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction pilotage et ressources
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_243
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

29 - MODIFICATION DU TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Au vu des créations et fermetures de postes, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

Les créations des postes relevant des cadres d'emplois :

- des adjoints administratifs suite à une demande d'intégration dans la filière administrative de l'agent sur le poste d'agent état civil et population Centre 1 ;
- des rédacteurs territoriaux afin de recruter un conseiller technique politique handicap (50 %) et référent associations (50 %) ;
- des animateurs territoriaux afin de recruter un animateur jeunesse foyer ados 1 ;
- des assistants socio-éducatifs afin de recruter un animateur RAM Querqueville ;
- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles afin de recruter un ATSEM Ouest 7 ;
- des animateurs territoriaux afin de recruter un chef de service Maison Olympe de Gouges ;
- des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux suite à la création du poste de chef de service politiques transverses solidarités ;
- des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux afin de recruter un conseiller expert juriste finance ;
- des rédacteurs territoriaux afin de recruter un référent outils informatiques métiers ;
- des adjoints administratifs territoriaux afin de recruter une assistante de direction POLCSS ;
- des attachés territoriaux afin de recruter une directrice administrative et financière ;
- des adjoints techniques territoriaux afin de recruter un agent de cuisine 6 ;
- des adjoints techniques territoriaux suite à la création du poste de chauffeur livreur 6 ;
- des rédacteurs territoriaux afin de recruter un chef d'équipe comptabilité ville ;
- des assistants territoriaux d'enseignement artistique afin de modifier la quotité de temps de travail du poste d'enseignant musique et handicap ;
- des assistants territoriaux d'enseignement artistique afin de modifier la quotité de temps de travail du poste d'enseignant batterie ;
- des ingénieurs territoriaux afin de recruter un chef de service espaces verts.

Les suppressions des postes relevant des cadres d'emplois :

- des adjoints techniques territoriaux suite à la demande d'intégration dans la filière administrative de l'agent sur le poste d'agent état civil et population Centre ;
- des animateurs territoriaux suite à la fermeture du poste de conseiller technique politique du handicap ;
- des adjoints administratifs territoriaux suite à la fermeture du poste de coordination des TAP secteur Centre ;

- des attachés territoriaux suite à la fermeture du poste de directrice de la santé et des solidarités et du poste de chef de service santé handicap lutte contre discriminations.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité social territorial.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 à L.313-4, L.332-8 à L.332-12, L.333-1 à L.333-12 et L.333-14,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1^{er} : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

Créations de postes :

- **Pôle Proximité Citoyenneté :**

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

- **Pôle Cohésion Sociale :**

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- 1 poste créé sur les cadres d'emplois des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- 1 poste ouvert sur les cadres d'emplois des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

- 1 poste créé sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

- 1 poste créé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet.

- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

- 1 poste ouvert sur les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

• **Pôle Culture :**

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps non complet (7h/20h) et une prévision de fermeture de poste à temps non complet (6h30/20h) dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps non complet (16h/20h) et une prévision de fermeture de poste à temps non complet (10h/20h) dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

• **Pôle Patrimoine et Cadre de Vie :**

- 1 poste ouvert sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Fermetures de postes :

• **Pôle Proximité Citoyenneté :**

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

• **Pôle Cohésion Sociale :**

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

- 1 fermeture de poste à temps complet dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1^{er} par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2023.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h42		Nombre de votants : 54	
Pour : 44	Contre : 0	Abstentions : 10 Sophie LEMOIGNE Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE David MARGUERITTE Eddy SAGET Yvonne PECORARO	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/07/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/10/2023		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
Total	8	0	0	8	0	8
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateur	1			1		1
Attaché	96	1	3	98	3	95
Rédacteur	153		5	158		158
Adjoint administratif	353	1	2	354	3	351
Total	603	2	10	611	6	605
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	65		1	66	1	65
Technicien	117			117		117
Agent de maîtrise	121			121		121
Adjoint technique	882	1	2	883	1	882
Total	1188	1	3	1190	2	1188
FILIERE ANIMATION						
Animateur	60	1	2	61		61
Adjoint d'animation	47			47	1	46
Total	107	1	2	108	1	107
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur de bibliothèque	2			2		2
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	7			7		7
Bibliothécaire	6			6		6
Assistant de conservation	19			19		19
Adjoint du patrimoine	26			26		26
Assistant d'enseignement artistique	27		2	29	2	27
Professeur d'enseignement artistique	10			10		10
Total	99	0	2	101	2	99
FILIERE SOCIALE						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	13		1	14		14
Educateur de jeunes enfants	17			17	1	16
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	20			20		20
Agent spécialisé des écoles maternelles	75		1	76		76
Total	131	0	2	133	1	132
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	8			8		8
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9			9		9

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/07/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/10/2023		
Infirmier en soins généraux	6			6		6
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
Total	103	0	0	103	0	103
FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
Total	23	0	0	23	0	23
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	41			41		41
Opérateur des APS	2			2		2
Total	43	0	0	43	0	43
TOTAL GENERAL						
	2305	4	19	2320	12	2308
Autres emplois						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistantes maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3